

Monsieur le Président de l'UCBL, cher Lionel Collet,

## **Preambule**

je me présente : je m'appelle Damien CALAQUE, suis Maître de Conférence à l'Institut Camille Jordan, et étais présent parmi les manifestants qui sont entrés dans la salle du conseil le mardi 6 janvier dernier.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'engager une discussion (un peu chaotique) avec les administrateurs de l'université, et vous exprime mes regrets quant à certaines interventions malheureuses (je fais ici référence plus particulièrement à une remarque que je juge déplacée sur la tenue vestimentaire des membres du CA).

Je tiens également à vous manifester ma désapprobation devant les réactions parfois violentes des vigiles de la société privée qui gardaient la Maison de l'université, face à des manifestants calmes et pacifiques (dans leur grande majorité).

Enfin, je m'exprime ici à titre purement personnel, n'étant élu d'aucun conseil, membre d'aucun syndicat, et mandaté par aucune assemblée.

## **Mon analyse de la situation**

En plus de la modulation des services et de la « masterisation », points sur lesquels vous dites partager nos inquiétudes, deux sujets cristallisent le mécontentement à propos du projet de décret (et de la loi LRU en général) :

- la « territorialisation » du statut des enseignants-chercheurs en particulier, et des personnels de l'université en général ;
- la « contractualisation » des missions des enseignants-chercheurs, et leur identification avec les missions de l'université ;

Par contractualisation j'entends un mouvement général qui tend à remplacer, dans la fonction publique, une incitation morale (essentiellement le soucis de rendre un Service Public de qualité) par une incitation matérielle ou financière (primes, intéressement, etc ...). Concernant l'efficacité d'un tel troc, je vous renvoie à l'excellent livre *Freakonomics* de Steven Levitt (Professeur d'économie à l'université de Chicago). Rappelez-vous par ailleurs qu'un système de primes et d'avancement au mérite, certes perfectible, existe déjà .

Par territorialisation j'entends un transfert de compétences (*quid* du transfert et de la garantie des ressources ?<sup>1</sup>) directement en direction des établissements (et donc de leurs équipes dirigeantes). Pour ce qui concerne les personnels, la perte de la gestion nationale de la carrière, loin de pallier à une injustice (celle consistant à traiter de manière égale des enseignants-chercheurs aux qualités diverses, ce qui est tout de même une caricature de la situation actuelle), ce système en créera d'autres et engendrera des frustrations (une fois de plus, la qualité du service rendu en sera amoindrie) ; et ceci indépendamment de la probité et de la bonne volonté des administrateurs. En effet, il est clair que les

---

<sup>1</sup> Les collectivités locales pâtissent largement de l'absence de telles garanties : obligées d'emprunter pour assurer leurs missions, elles sont fortement dépendantes des aléas de la conjoncture économique (*cf.* Dexia).

enveloppes destinées aux primes seront insuffisantes à récompenser les personnels méritants (en réalité, l'université serait dans l'incapacité de fonctionner normalement si la majorité de ses personnels n'était pas particulièrement zélés). De surcroît, il me paraît extrêmement malsain que des administrateurs élus aient un pouvoir de décision si important sur les primes et la carrière de leurs collègues ! Dans la logique de l'autonomie (que vous semblez approuver), il serait à la limite plus acceptable d'avoir une direction gestionnaire professionnelle et nommée (comme c'est le cas dans les hôpitaux français, ou dans les universités de pays étrangers).

Enfin, le mode de gouvernance et de financement choisi par nos dirigeants pour accompagner ce double mouvement (territorialisation et contractualisation) s'apparente malheureusement à une variante universitaire de la tarification à l'activité mise en place à l'occasion du *plan Hôpital 2007*, dont vous connaissez certainement, en tant que médecin, les retombées.

En conclusion de cette courte analyse, je vous livre l'extrait suivant d'une tribune de collègues (*Le Monde* du 5 janvier), qui résume parfaitement l'état d'esprit et la détresse dans lesquels se trouve notre communauté universitaire aujourd'hui :

*« Si l'assimilation bureaucratique de l'université à une "entreprise", et de l'enseignant-chercheur à un "employé" comme les autres, ne s'arrête pas, tout le monde y perdra. Non seulement les universitaires, incités à désertir une institution de plus en plus hostile, mais aussi les étudiants, exposés à voir diminuer la qualité de leurs formations en raison de la fuite, déjà entamée, de leurs meilleurs enseignants, et enfin l'université elle-même. Les réformateurs veulent à tout prix normaliser vers le bas une institution qu'ils comprennent mal et à laquelle ils sont étrangers. »*

### **Quelle issue ?**

Pour terminer ce long courrier, je souhaite avancer quelques pistes concernant le déblocage de la situation à Lyon 1. Bien que les revendications portées par le mouvement de contestation dépassent de loin le cadre de notre seule Université, il me semble que vous êtes en mesure de donner des signaux propices à l'apaisement.

Concernant plus particulièrement la grève administrative (sous la forme de la rétention des notes), celle-ci concernant principalement les enseignants-chercheurs elle doit être associée à leurs revendications spécifiques (à savoir le projet de décret relatif à la modification de leurs statuts, et la « masterisation » de la formation des enseignants).

Je note avec plaisir que vous vous êtes déjà exprimé sur ces points dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, dont le CA a approuvé le contenu. Je dirais cependant qu'il en va de la politique comme de l'amour ; il ne suffit pas de dire « Je t'aime », encore faut-il le prouver. Sur ce point nous pouvons légitimement attendre plus de votre part. Je vous rappelle qu'en réponse à une question qui vous avait été posée à l'occasion d'une réunion au sein de l'UFR de Mathématiques, le 31 janvier 2008, vous aviez apporté (en tout cas oralement) quelques garanties concernant l'évolution des statuts. J'estime que, sur ce point spécifique, il est de votre devoir, par fidélité à votre parole, de

soutenir et relayer nos revendications.

Pour finir, et bien que ça ne soit pas nécessairement la position des animateurs du mouvement de contestation à Lyon 1, il me semble que la plupart des collègues qui soutiennent et participent à la rétention des notes seraient prêts à stopper cette action si vous vous exprimiez clairement et publiquement en faveur

- du retrait, en l'état, du projet de décret ;
- de l'engagement d'une concertation, au niveau national, sur le statut des enseignants-chercheurs ;
- d'un moratoire sur la « masterisation » et de l'ouverture de discussions à propos de la formation des enseignants.

Pour ce faire, plusieurs modalités sont envisageables. En voici deux exemples :

- vous pourriez signer le texte publié dans *Le Monde* du 5 janvier par des universitaires de disciplines et d'horizons politiques très divers, qui donne lieu à une pétition disponible à l'adresse *url* suivante : <http://petitions.alter.eu.org/index.php?petition=1>
- vous pourriez, de concert avec d'autres Présidents d'universités (dont je sais certains favorables à cette démarche), menacer publiquement d'une démission collective si le projet de décret était adopté en l'état. En 2004, une initiative similaire des directeurs d'unités a tout de même provoqué la convocation des États Généraux de la Recherche<sup>2</sup>.

Enfin, comme je vous l'avais expliqué lorsque j'ai pris la parole le mardi 6 janvier dernier dans la salle du conseil, il est clair que les collègues ne se satisferont pas d'aménagements locaux de la modulation des services telle qu'elle est prévue (y compris sous la forme d'une éventuelle non-application à Lyon 1). Il s'agit pour la plupart d'entre eux, non d'avancer des revendications conservatrices et catégorielles, mais de garantir à nos concitoyens un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche de qualité, pérenne, et accessible à tous (pas seulement aux étudiants de l'UCBL).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président de l'UCBL et cher collègue, à l'expression de mes chaleureuses et sincères salutations.

Damien Calaque, Maître de Conférence

---

<sup>2</sup> Ces états généraux furent l'occasion pour la communauté universitaire de démontrer son sens des responsabilités et sa capacité d'autocritique, à travers un nombre important de propositions nouvelles et audacieuses. La seule réponse de nos gouvernants a été d'en écarter la plupart et d'en retenir un petit nombre pour les dénaturer (le cas de la modulation des services est caractéristique).